



الاحتياط PREVOYANCE



DEMANDE D'UTILISATION DES E-SERVICES DE CDG PRÉVOYANCE

N°ADHERENT :

OBJET : Demande d'un compte d'accès et d'utilisation des E-services

Monsieur le Directeur de CDG Prévoyance (CNRA – RCAR)

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir créer un compte administrateur des utilisateurs au nom de Mme/M. (*), à qui sera dévolue le rôle de gestion et d'administration des E-services de CDG Prévoyance en charge de la gestion de la CNRA et du RCAR, ainsi que la création des comptes d'accès aux utilisateurs de chacun des E-services au niveau de l'espace sécurisé « Employeurs » du site web www.rcar.ma et l'espace sécurisé « Retraites / RECORE » du site web www.cnra.ma.

Vous trouverez ci-après, les coordonnées de la personne que je désigne par la présente, sous ma responsabilité.

- Fonction :
- E-mail :
- Tél Fixe :
- GSM :

Je m'engage également à informer CDG Prévoyance de tout changement (départ ou réaffectation) de l'administrateur des utilisateurs désigné ci-haut en vous retournant l'engagement mis à jour par les informations de la nouvelle personne déléguée dûment rempli et signé.

(*) Nom et Prénom de l'administrateur des utilisateurs.

Fait à, le

Cachet de l'adhérent

Cachet et Signature
du Responsable dûment habilité
(A préciser + sa délégation de pouvoir)



الاحتياط PREVOYANCE



ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATEUR DES UTILISATEURS

Je soussigné (e) :

- Nom & Prénom :
- Fonction :
- E-mail :
- Tél fixe :
- GSM :
- Désigné(e) par :

Numéro d'adhésion.....

M'engage à respecter les consignes et règles de sécurité citées dans la charte de bon usage des E-services de CDG Prévoyance, dont je déclare avoir pris connaissance et compris le contenu.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales contenues dans les mentions légales publiées sur les sites web www.rcar.ma et www.cnra.ma notamment au niveau de l'espace sécurisé « Employeurs » et l'espace sécurisé « Retraites / RECORE » et m'engage à les respecter.

Je reconnais également avoir été informé(e) que toute autre utilisation non expressément visée aux présents et qui n'est pas permise dans le cadre de l'accès et l'utilisation des E-services, nécessite l'accord écrit, exprès et préalable de CDG Prévoyance.

Fait à, le.....

Cachet de l'adhérent

Signature





PRÉVOYANCE الاحتياء



CHARTRE DE BON USAGE DES E-SERVICES DE CDG PRÉVOYANCE

Objectifs

La présente charte définit les conditions d'utilisation des E-services de CDG Prévoyance en charge de la CNRA et du RCAR, dans le respect des lois et des règlements en vigueur et du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) de CDG Prévoyance, mis en place conformément à la directive nationale de la sécurité de l'information (DNSSI) et à la norme ISO 27001. Elle précise les droits et les devoirs de CDG Prévoyance et des adhérents utilisateurs de ces services. Elle rappelle les responsabilités des utilisateurs et les règles qui doivent régir leur usage professionnel en vue de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de toute information produite, manipulée ou conservée au sein de CDG Prévoyance.

Domaine d'application

La présente charte s'applique aux différents services offerts aux adhérents et qui sont implémentés au niveau de l'espace sécurisé Employeurs du site web www.rcar.ma et de l'espace sécurisé « Retraites / RECORE » du site web www.cnra.ma.

Les services concernés sont :

- E-Affiliation
- E-Déclaration
- E-Versement
- E-Liquidation

Utilisateurs concernés

La présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs de l'espace Employeur du site web du RCAR et de l'espace Retraites /RECORE du site web de la CNRA, ainsi que les E-services implémentés, dont notamment :

- L'Administrateur des utilisateurs (Collaborateur désigné par l'adhérent)
- Les collaborateurs de CDG Prévoyance

Règles générales

- Chaque E-service doit disposer d'un utilisateur unique.
- Tout départ ou réaffectation de l'administrateur des utilisateurs doit immédiatement donner lieu à un nouvel engagement mis à jour et envoyé par l'adhérent à CDG Prévoyance pour la modification de l'accès à la plateforme des E-services et ce, en plus de la charte de bon usage des E-service dûment signée.
- Les mots de passe constituent une mesure de sécurité destinée à éviter toute utilisation malveillante ou abusive.
- Les niveaux d'accès ouverts à l'utilisateur sont définis en fonction de la mission qui lui est confiée. La sécurité des systèmes d'information mis à sa disposition lui impose :
 - de garder strictement confidentiel son code d'accès et ne pas le dévoiler à un tiers ;
 - de respecter la gestion des accès, en particulier, ne pas utiliser les mots de passe d'un autre utilisateur.
- L'utilisateur doit s'interdire d'accéder ou de tenter d'accéder à des services, pour lesquels il n'a pas reçu d'habilitation explicite.
- Sauf autorisation explicite, et dans le cadre de la protection des données à caractère personnel, toute tentative d'accès à des informations détenues par d'autres utilisateurs est considérée comme illicite.
- CDG Prévoyance informe l'utilisateur que la plateforme des E-services peut donner lieu à une surveillance et un contrôle à des fins statistiques, de traçabilité réglementaire ou fonctionnelle, d'optimisation, de sécurité ou de détection des abus.

- Tout utilisateur est tenu de respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en particulier celles relatives :
 - aux droits de propriété intellectuelle ;
 - à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
 - aux infractions concernant les systèmes de traitement automatisé des données ;
 - à l'échange électronique de données juridiques.
- CDG Prévoyance rappelle que les données personnelles des affiliés sont collectées à des fins de gestion administrative et que les mesures adéquates sont mises en œuvre pour assurer la sécurité de ces données en matière de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité et ce, conformément à la loi sur la protection des données à caractère personnel et aux exigences de la DNSSI.
- L'adhérent s'engage à ne porter atteinte :
 - Ni à l'intégrité des E-services auxquels il accède ;
 - Ni à la disponibilité des services assurés ;
 - Ni à la confidentialité des données qu'il pourrait être amené à manipuler.

Consignes spécifiques de sécurité

Les collaborateurs des adhérents sont soumis aux mêmes règles que le personnel de CDG Prévoyance concernant l'utilisation des E-services. A ce titre, CDG Prévoyance remet à l'adhérent et à l'Administrateur des utilisateurs une copie de la présente charte et de l'engagement d'utilisation des E-services.

Engagement de l'adhérent

L'adhérent en tant que personne morale, s'engage à respecter les principes et règles exposés dans la présente charte en la signant et la retournant en plus de la « DEMANDE D'UTILISATION DES E-SERVICES DE CDG PRÉVOYANCE » signée et cachetée par la personne habilitée représentant l'adhérent.

Engagement de l'Administrateur des utilisateurs

L'Administrateur des utilisateurs est le collaborateur désigné par l'adhérent ayant le profil pour créer les comptes des utilisateurs des E-services.

Il s'engage :

- A respecter les principes et règles exposés dans la présente charte en la signant et la retournant en plus de « L'ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATEUR DES UTILISATEURS » signé par ses soins et cacheté par l'adhérent ;
- D'informer les personnes désignées pour utiliser les E-services de la présente charte de bon usage ;
- D'avoir la responsabilité sur les personnes désignées par rapport au respect des consignes et règles de sécurité citées dans la présente charte.
- D'informer CDG Prévoyance de tout incident ou vulnérabilité susceptible d'impacter la sécurité des informations traitées au niveau des espaces concernés.

Tout accès aux E-services en question ne pourra être accordé sans la signature préalable des engagements précités.

Acceptation de la charte

Je soussigné(e) Mme/M.

En ma qualité de :

- Représentant de l'adhérent
- Administrateur des utilisateurs désigné par l'adhérent

M'engage à respecter les règles et consignes de sécurité de l'information citées dans la Charte de Bon Usage des E-services de CDG Prévoyance, dont je déclare avoir pris connaissance et compris le contenu.

Fait à, le

Signature